

Pages 2-3 [Système d'alerte canicule et santé \(Sacs\) 2015](#)

Pages 4-5 [Surveillance renforcée de la dengue et du chikungunya en Rhône Alpes](#)

Pages 6-7 [Indicateurs non spécifiques](#)

Page 8 [Maladies à déclaration obligatoire](#)

Page 9 [Méthodologie, sources de données et partenaires](#)

Actualités

- **Surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue** : Depuis le 1^{er} mai 2015, 10 cas de dengue et 2 cas de chikungunya **importés** ont été confirmés dans les 5 départements de la région concernés par le dispositif.
- **Point canicule**: Au 1er juillet 2015, 6 départements de la région ont déclenché le niveau 3 « alerte canicule » du Plan National Canicule. L'épisode de canicule a débuté le 29/06/15 et risque de durer pendant au moins une semaine. La Cire assure le suivi de l'impact sanitaire de cet épisode dans la région. On constate actuellement une augmentation attendue des passages aux urgences et consultations SOS Médecins en lien avec la chaleur dans des valeurs qui restent inférieures à 20 passages/consultations par jour. La population des 75 ans et plus est particulièrement suivie. [En savoir plus](#)
- **Ambroisie**: L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive annuelle dont le pollen est un des plus allergisants. Les symptômes sont similaires à ceux du « rhume des foies » mais débutent plus tardivement, de mi-août jusqu'en octobre avec un pic en septembre. La région Rhône Alpes est la région de France la plus touchée par la diffusion de ces pollens et compte plus de 280 000 Rhônalpins allergiques à cette plante selon une étude commanditée par l'ARS, réalisée en 2014 par l'Observatoire régional de la santé avec l'IPSOS : [Etude de la prévalence de l'allergie à l'ambroisie en Rhône-Alpes](#). Des informations pratiques sont également présentes dans le dossier presse de l'ARS [« La santé en été »](#).
- **Ebola** : au Liberia, pays déclaré exempt d'Ebola depuis le 9 mai 2015, 3 cas dont un confirmé par le ministère de la santé du pays ont été signalés entre le 30 juin et le 1er juillet. Compte tenu de ces nouveaux éléments, la définition de cas a été modifiée, et le Liberia est à nouveau inclus dans la zone à risque (avec la Guinée et la Sierra Leone). La définition de cas et les questionnaires mis à jour sont disponibles sur le [site de l'InVS](#).
Le nombre de nouveaux cas déclarés en Sierra-Leone et en Guinée chaque semaine fluctue entre 5 et 31, et témoigne de la poursuite de l'épidémie ([BHI du 24 au 30 juin 2015](#)).
- **Dossier presse ARS « La santé en été »**: L'ARS Rhône-Alpes présente un dossier de presse dédié aux problématiques de santé publique estivale (canicule et fortes chaleurs, exposition au soleil, eaux de baignades et de loisirs, moustique tigre, ambroisie ...) avec de nombreuses recommandations pratiques : "[La santé en été](#)": [l'ARS Rhône-Alpes se mobilise et apporte ses recommandations pour protéger la santé des populations](#)". Des informations sont également disponibles sur la [page Internet dédiée](#).

Tendances

- **Allergies** : Les allergiques devront encore se prémunir contre les pollens de graminées, mais les quantités de pollens, la semaine prochaine, seront de plus en plus limitées par la chaleur. Pour en savoir plus : [Réseau National de Surveillance Aérobiologique](#)
- **Varicelle** : activité forte en semaine 25 puis faible en semaine 26 ([Réseau Sentinelles](#))
- **Diarrhées aiguës** : activité faible ces 2 dernières semaines ([Réseau Sentinelles](#))
- **Méningites virales** : activité en hausse en semaine 26 (Données Oscour et SOS Médecins)
- **Mortalité** : valeurs en deçà des valeurs attendues
- **SOS Médecins** : activité dans les valeurs attendues
- **Services d'urgences** : baisse de l'activité
- **SAMU** : activité dans les valeurs attendues

Depuis le 1^{er} octobre 2014, pour signaler à l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes un risque pour la santé publique, un numéro : **0 810 22 42 62**, un mail : ars69-alerte@ars.sante.fr, un fax : 04 72 34 41 27.

Elaboré suite à l'épisode exceptionnel de canicule de 2003, le Système d'alerte canicule et santé (Sacs), intégré au [Plan National Canicule](#) (PNC), est mis en place chaque année du 1^{er} juin au 31 août par l'InVS en étroite collaboration avec Météo France.

Le Sacs a pour objectif de prévenir ou limiter l'impact sanitaire des épisodes de fortes chaleurs et s'appuie sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo France et des risques sanitaires par l'InVS sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité en lien avec la chaleur et suivis quotidiennement.

Chaque année, le PNC définit quatre niveaux de vigilance coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- **Niveau 1 - veille saisonnière** : déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août.
- **Niveau 2 - avertissement chaleur** : passage en jaune de la carte de vigilance de Météo France.
- **Niveau 3 - alerte canicule** : passage en orange de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par les préfets de chaque département.
- **Niveau 4 - mobilisation maximale** : passage en rouge de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par le Premier Ministre au niveau national en cas de vague de chaleur intense.

Evaluation des risques sanitaires :

L'InVS met en place une surveillance sanitaire via les Cires afin d'analyser et d'évaluer l'impact sanitaire d'un épisode de canicule, basée sur différentes sources de données :

- **SurSaUD[®]** : données des résumés de passage aux urgences (RPU) du réseau OSCOUR[®] et données de l'activité des associations SOS Médecins, en lien avec la chaleur,
- **INSEE** : données de mortalité,
- **Météo France** : données de températures relevées et IBM,
- **Air Rhône-Alpes** : indices de qualité de l'air.

L'Agence régionale de santé et ses délégations territoriales apportent leur contribution au PNC sur les champs de l'alerte, de la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion notamment en termes de communication, de pilotage de l'offre médicale et médico-sociale et de suivi de la gestion de l'impact des vagues de chaleur.

Des conseils de prévention ainsi que des informations sur les zones géographiques concernées par une vague de chaleur sont disponibles auprès du service téléphonique :

Canicule Info Service : 0800 06 66 66
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour en savoir plus :

Site de l'InVS : [Chaleur et santé](#)

Site de l'ARS Rhône-Alpes : [Canicule et risques liés à la chaleur](#)

Site du Ministère de la Santé : [Vague de chaleur : mobilisation des pouvoirs publics](#)

Codes des diagnostics SOS Médecins utilisés :

Le regroupement syndromique « **Chaleur** » contient les codes :
· **GE64** (EPOS) et **427** (Medicall) : Coup de chaleur, insolation
· **GE65** (EPOS) et **244** et **428** (Medicall) : déshydratation

Le regroupement syndromique « **Malaise** » contient les codes :
· **CA21** (EPOS) et **12** (Medicall) : Malaise vagal
· **CA28** (EPOS) : Syncope
· **119** et **120** (Medicall) : syndrome de sevrage

Codes des Résumés de Passages aux Urgences (RPU) des services d'urgence utilisés :

Le diagnostic « **déshydratation** » retenu pour l'analyse correspond au code CIM 10
· **E86** : hypovolémie

Le regroupement syndromique « **Indicateur chaleur** » contient les codes CIM 10 :
· **E 86** : Hypovolémie
· **E871** : Hypo-osmolarité et hyponatrémie
· **T67** : Effets de la chaleur et de la lumière
· **X30** : Exposition à une chaleur naturelle excessive

Le niveau 3 « alerte canicule » du Plan National Canicule a été déclenché dans le Rhône le 29 juin 2015. Au 1er juillet 2015, la Loire, le Rhône, l'Ain, la Haute-Savoie, la Savoie et l'Isère sont en niveau 3 et la Drôme et l'Ardèche en niveau 2, selon les données de Météo France.

Dans ce contexte, la Cire produit quotidiennement une analyse des indicateurs sanitaires en lien avec la chaleur définis dans le cadre du Sacs, à partir des données SurSaUD®.

La Figure 1 présente le nombre quotidien de passages aux services d'urgences (SAU) et de consultations SOS Médecins pour les indicateurs en lien avec la chaleur entre le 2 avril 2015 et le 1^{er} juillet 2015 pour la région Rhône-Alpes.

Concernant l'épisode de canicule actuel qui a débuté le 29 juin dernier, **au niveau des services d'urgences**, on observe une augmentation des passages pour l'« **indicateur chaleur** » dans la population générale (tous âges). Cette augmentation s'observe pour les dates du 29 et 30 juin, avec un doublement du nombre moyen de passages aux urgences par jour, bien que les effectifs restent faibles (< 20 passages par jour). Cette augmentation n'a pour l'instant pas d'effet sur le nombre total de passages aux urgences, et l'activité des SAMU reste stable (cf. Figures 8 et 9, page 7). Chez les personnes de 75 ans et plus, les effectifs pour cet indicateur sont encore dans des valeurs habituelles avec un pic de 12 passages le 30/06/15. Le nombre de passages pour « **déshydratation** » reste pour l'instant dans des valeurs attendues, quelque soit l'âge.

Au niveau des associations SOS Médecins, on note un pic de 13 consultations pour « **chaleur** » le 1^{er} juillet 2015. Aussi, on observe que le nombre de consultations pour « **malaise** » reste dans des valeurs habituelles, quelque soit l'âge.

La tendance des indicateurs « **chaleur** » des deux sources de données est donc à la hausse. Cependant, il a été montré que ces indicateurs sont très sensibles à l'augmentation des températures et il est donc attendu d'observer cette variation en période de canicule. Ces indicateurs seront suivis pour estimer l'impact de la canicule au cours du temps.

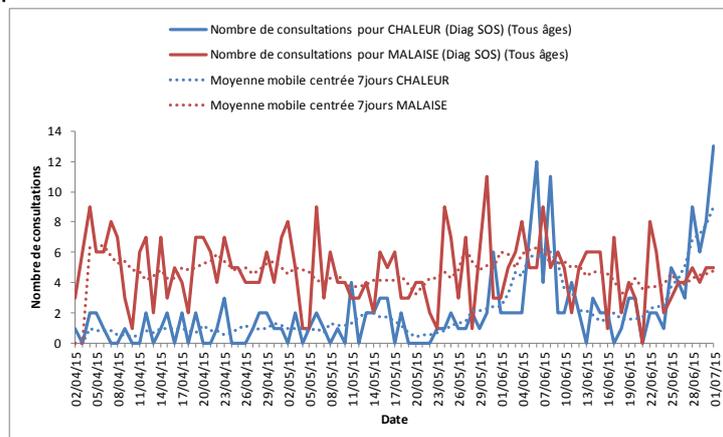
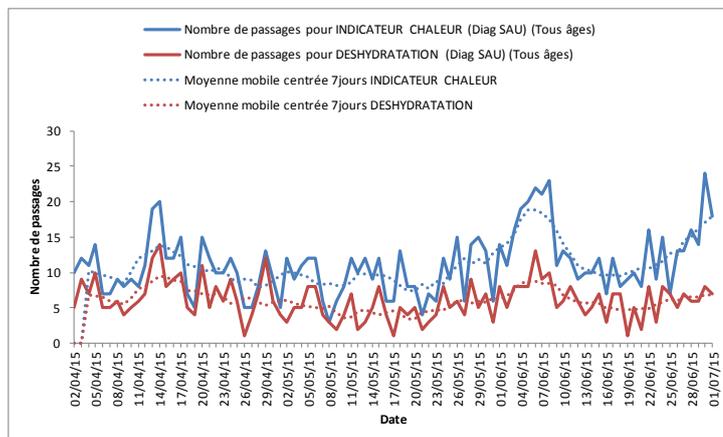
Enfin, on note sur ces figures, une augmentation des indicateurs chaleur au début du mois de juin, qui correspondait au passage en niveau 2 « **avertissement chaleur** » du Rhône.

Figure 1 : Nombre quotidien de passages aux urgences et nombre de consultations SOS Médecins pour les indicateurs en lien avec la chaleur, région Rhône-Alpes, du 02/04/15 au 01/07/15

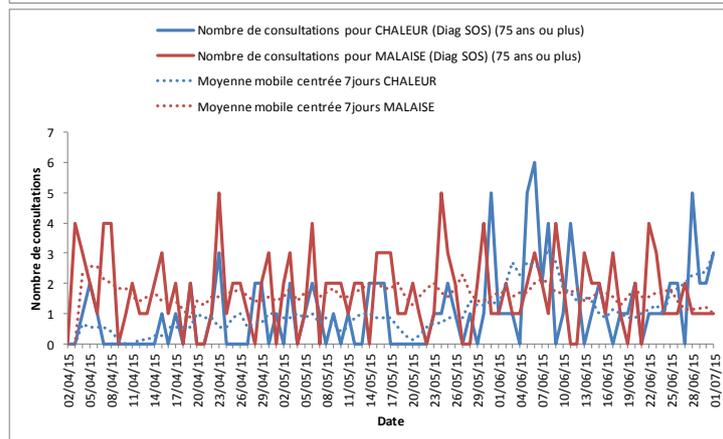
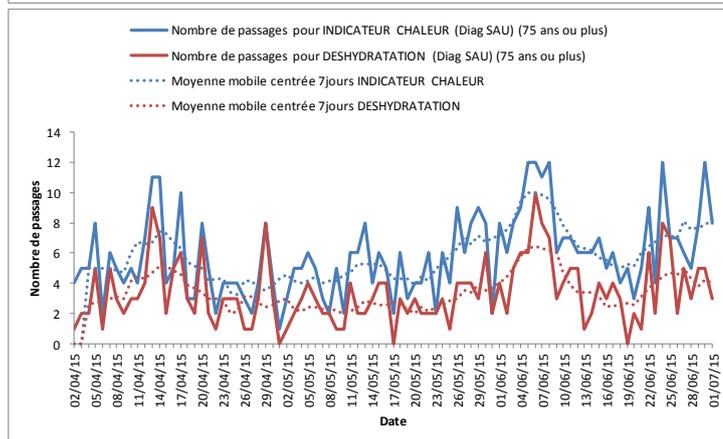
Indicateurs des Services d'Urgence du réseau OSCOUR®

Indicateurs des associations SOS Médecins

Tous âges



75 ans et plus



Le plan national de lutte anti dissémination du chikungunya et de la dengue initié en 2006 concerne cette année 20 départements métropolitains où le vecteur de ces arboviroses, *Aedes Albopictus* (dit moustique tigre) est désormais implanté et actif. En effet, le dernier arrêté ministériel du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé des populations a été modifié le 9 décembre 2014 pour intégrer les départements de la Savoie et de la Saône-et-Loire.

Ainsi, sept régions s'inscrivent dans le dispositif de surveillance et dorénavant, **cinq de nos départements rhônalpins** : l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, le Rhône et la Savoie sont concernés.

En application de ce plan, **une surveillance entomologique et épidémiologique renforcée** est mise en place dans ces départements pendant la période d'activité du vecteur qui débute le 1^{er} mai et se prolonge jusqu'au 30 novembre 2015.

Dans ce cadre, tous les cas suspects importés de dengue et de chikungunya sont à [signaler](#) sans délai à l'ARS Rhône-Alpes qui coordonne les investigations.

Ce signalement permet de déclencher une série de mesures dont l'objectif est d'éviter l'initiation d'une chaîne de transmission de ces arbovirus et la survenue de foyers autochtones sur le territoire rhônalpin. Cette procédure entraîne la mise en place des mesures adaptées de lutte anti-vectorielle autour des cas, dès leur suspicion et déclenche une confirmation biologique rapide des cas suspects.

Depuis l'année dernière ([JORF n°0187 Du 14 août 2014 page 13557 texte n°13](#)), les analyses par RT-PCR chikungunya et dengue ont été introduites dans la nomenclature et sont ainsi prises en charge par l'Assurance Maladie sous certaines conditions: les prélèvements doivent être réalisés jusqu'à 7 jours après le début des signes (au-delà, elles n'ont plus d'intérêt diagnostique) chez les patients présentant une symptomatologie évocatrice et revenant d'une zone touchée par le virus de la dengue et/ou du chikungunya ou ayant séjourné dans une zone d'activité du vecteur de mai à novembre.

Le bilan de la saison précédente en métropole est disponible dans le [BEH](#) 13-14 du 28 avril 2015.

Situation au 02/07/2015, en région Rhône-Alpes (données provisoires)

Depuis le 1^{er} mai, **42** cas suspects importés de chikungunya ou de dengue ont été signalés dans les départements rhônalpins concernés par le dispositif de surveillance renforcée. Parmi ces signalements, 10 cas de dengue et 2 cas de chikungunya importés ont été confirmés.

Le tableau, ci-après, en présente la synthèse.

Département	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés		En cours d'analyse biologique	Investigations entomologiques		Cas exclus
		dengue	chikungunya		Prospection*	Traitement**	
Ardèche	1	1	0	0	1	0	0
Drôme	1	0	0	0	0	0	1
Isère	8	2	1	2	3	0	3
Rhône	24	7	0	0	8	0	17
Savoie	8	0	1	1	2	0	6
Total	42	10	2	3	14	0	27

* certaines en cours non enregistrées

** adulticide

L'ensemble des cas confirmés étaient virémiques lors de leur passage en département de niveau1. Les 10 cas de dengue provenaient d'Indonésie (3), de Thaïlande (2), du Brésil (2), des Philippines (1), de Polynésie française (1) et du Bénin (1). Les 2 cas de chikungunya revenaient pour l'un du Brésil et pour l'autre de l'équateur.

Pour en savoir plus : [site InVS](#)

Chikungunya : fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et douleurs articulaires invalidantes sans autre point d'appel infectieux.

Dengue : fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe algique (céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies ou douleurs rétro-orbitaires) sans autre point d'appel infectieux.

Cas importé : personne ayant séjourné en zone de circulation connue du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes.

Devant tout cas suspect, dans les départements de surveillance renforcée:

- Demander les 2 diagnostics : chikungunya et dengue
- Signaler à l'ARS via une [fiche de signalement accéléré \(FSA\)](#) sans attendre le résultat biologique

Pour plus d'informations : [site ARS](#)

Figure 2 : Comparaison du nombre de signalements de cas importés suspects de dengue et de chikungunya par département de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours du mois de Juin des 3 périodes de surveillance (2013- 2014 - 2015).

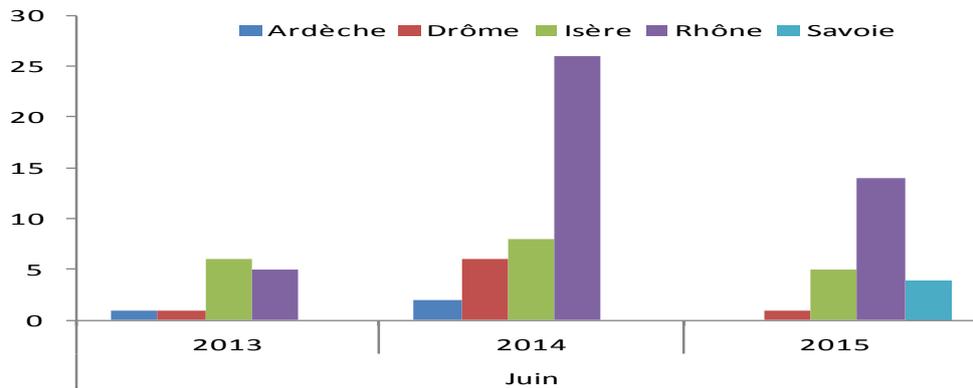


Figure 3 : Nombre de cas importés confirmés de dengue en département de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours des mois de Mai-Juin des 3 périodes de surveillance (2013 – 2014 - 2015).

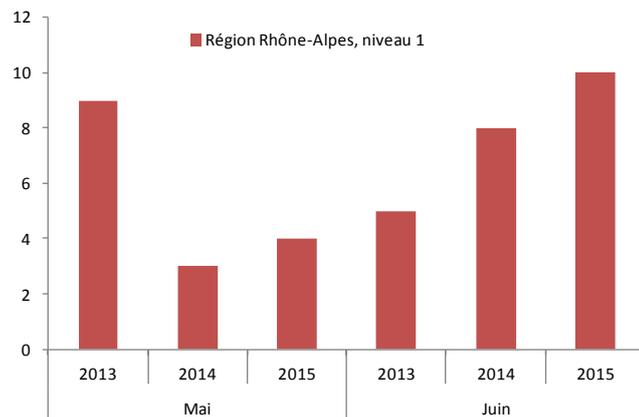


Figure 4 : Nombre de cas importés confirmés de chikungunya en département de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours des mois de Mai-Juin des 2 périodes de surveillance (2014 - 2015). Aucun cas identifié en 2013

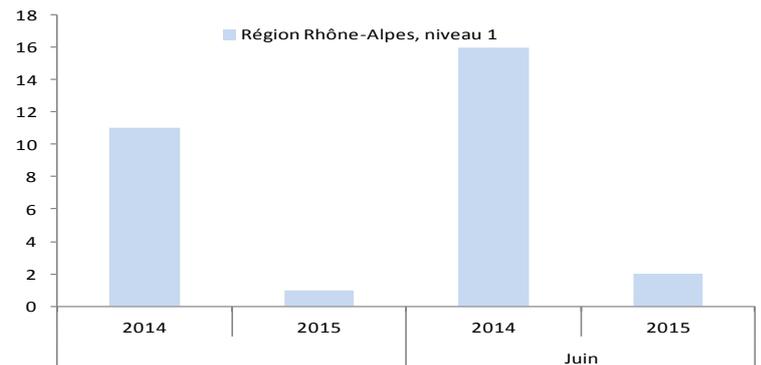
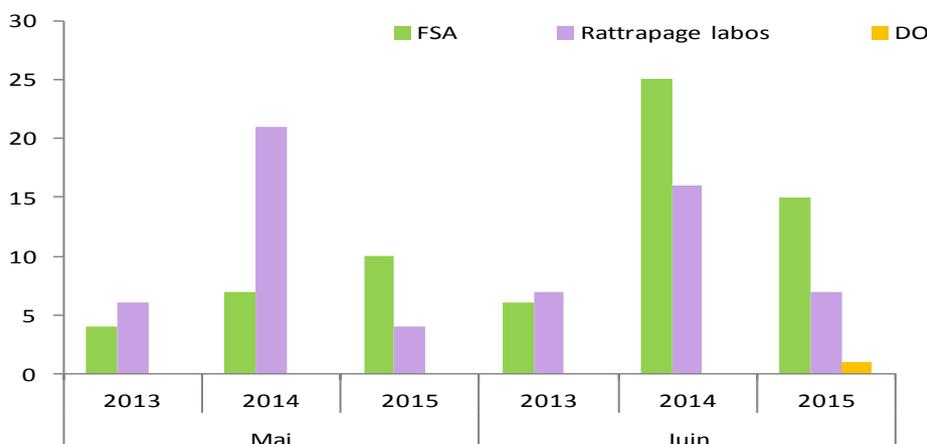


Figure 5 : Répartition de la provenance des signalements de cas suspects de dengue ou chikungunya dans les départements de niveau 1, région Rhône-Alpes, au cours des mois de Mai-Juin des 3 périodes de surveillance (2013 - 2014 - 2015).



Synthèse :

L'observation de ces deux premiers mois de surveillance renforcée, comparés aux années précédentes indique une activité moins soutenue qu'en 2014 mais supérieure à celle de 2013. Tous les départements intégrés dans le dispositif ont été concernés, par au moins un signalement, le Rhône restant le plus contributif. L'utilisation du signalement accéléré par les professionnels de santé de Rhône-Alpes s'est poursuivie en juin.

Figure 6. Nombre hebdomadaire de décès, toutes causes, enregistrés dans les services d'Etat-Civil de 217 communes informatisées en Rhône-Alpes du 01/07/2013 au 28/06/2015 (attention : les 2 dernières semaines sont incomplètes).

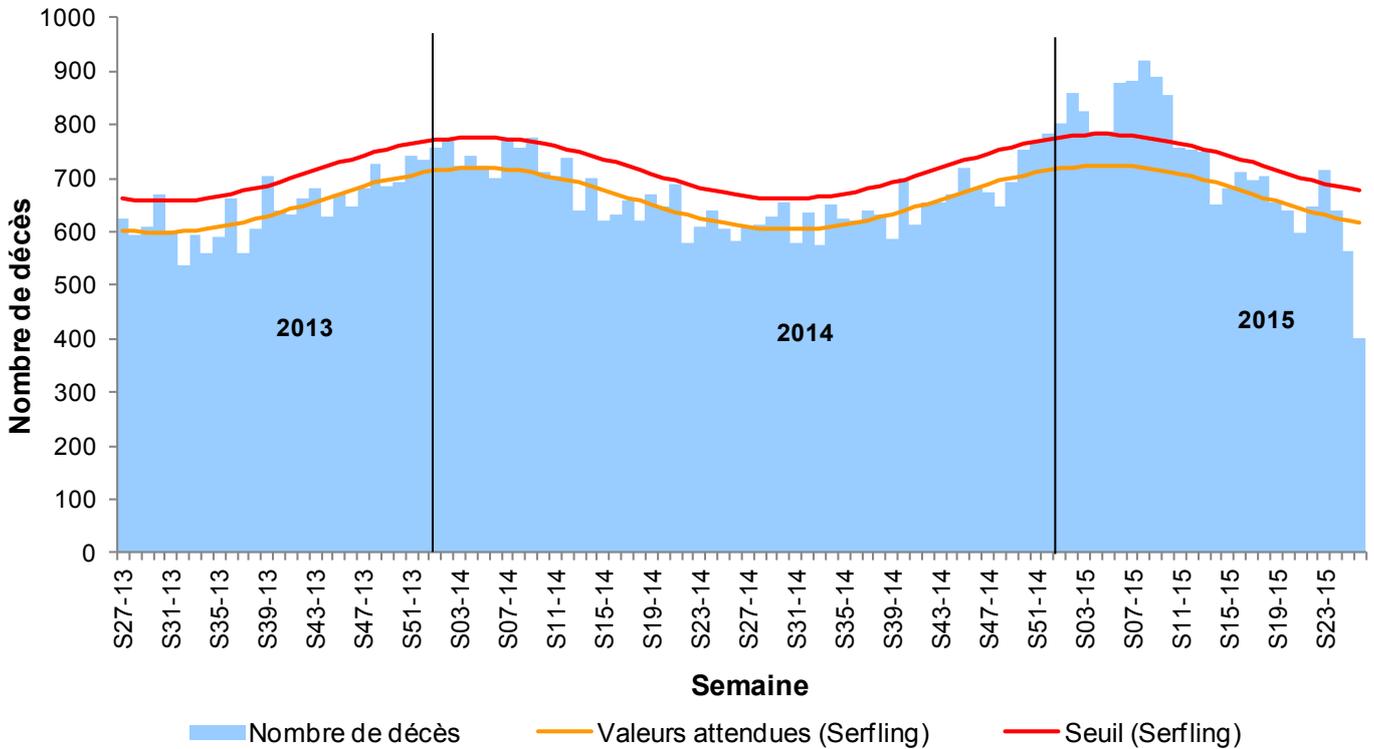


Figure 7. Nombre hebdomadaire d'appels pris en compte par les 5 associations SOS Médecins de Rhône-Alpes, du 01/07/2013 au 28/06/2015.

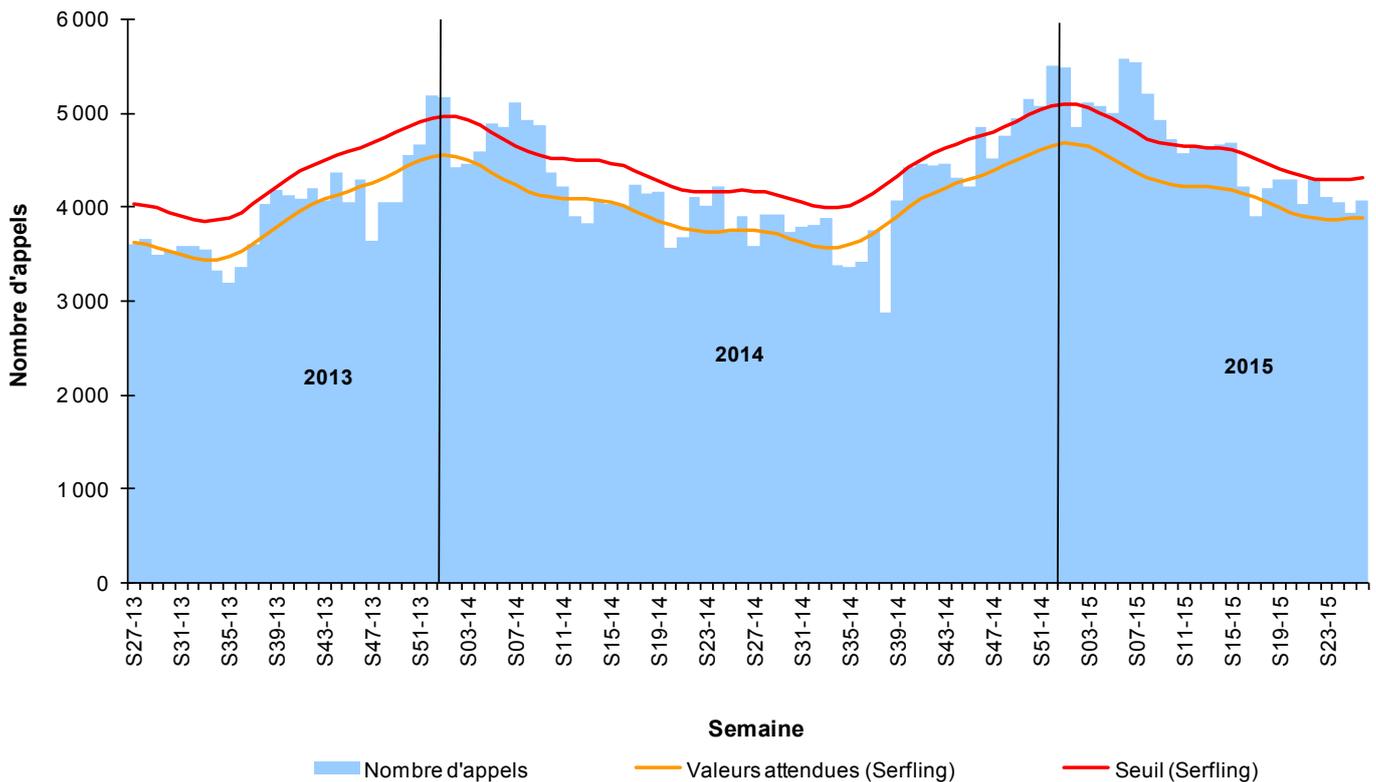


Figure 8. Nombre hebdomadaire d'affaires traitées par les 9 SAMU de Rhône-Alpes du 01/07/2013 au 28/06/2015

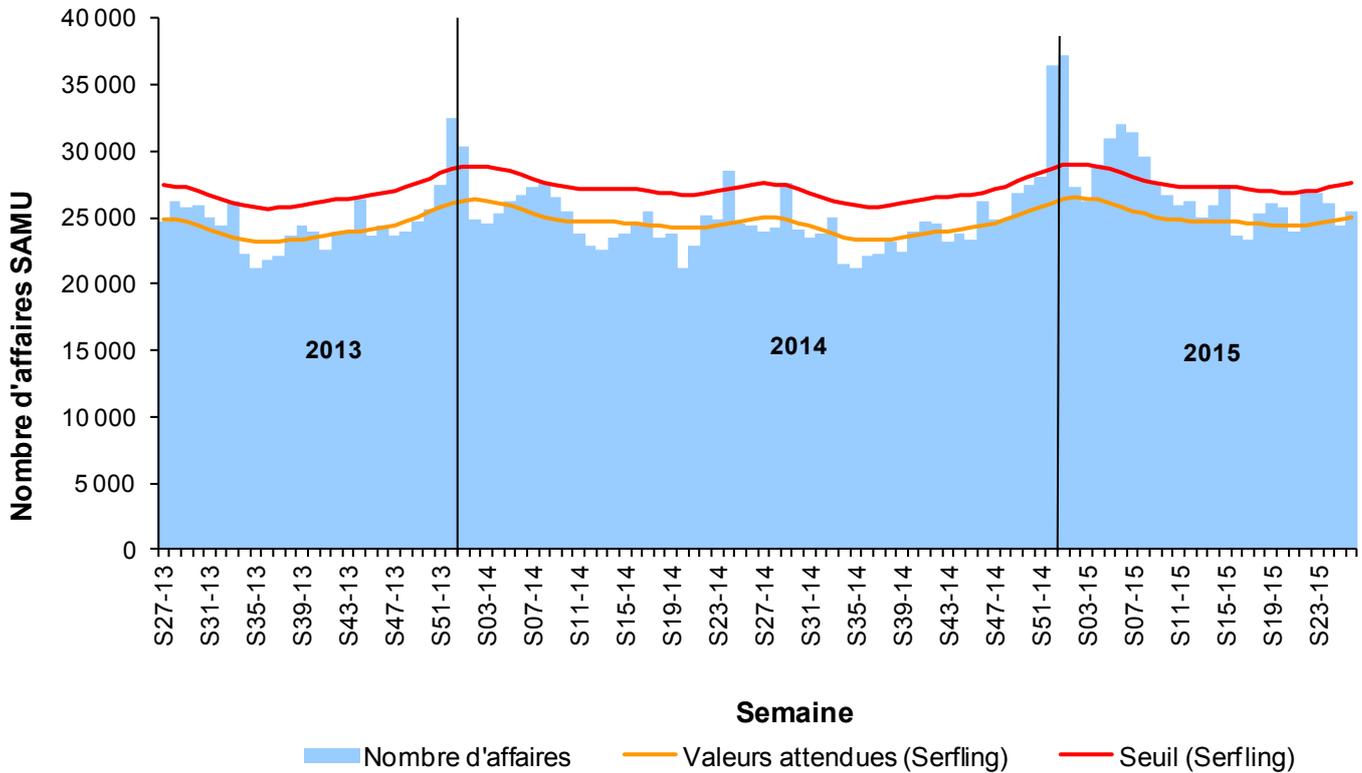


Figure 9. Nombre hebdomadaire de passages dans les 72 services d'urgences de Rhône-Alpes du 01/07/2013 au 28/06/2015

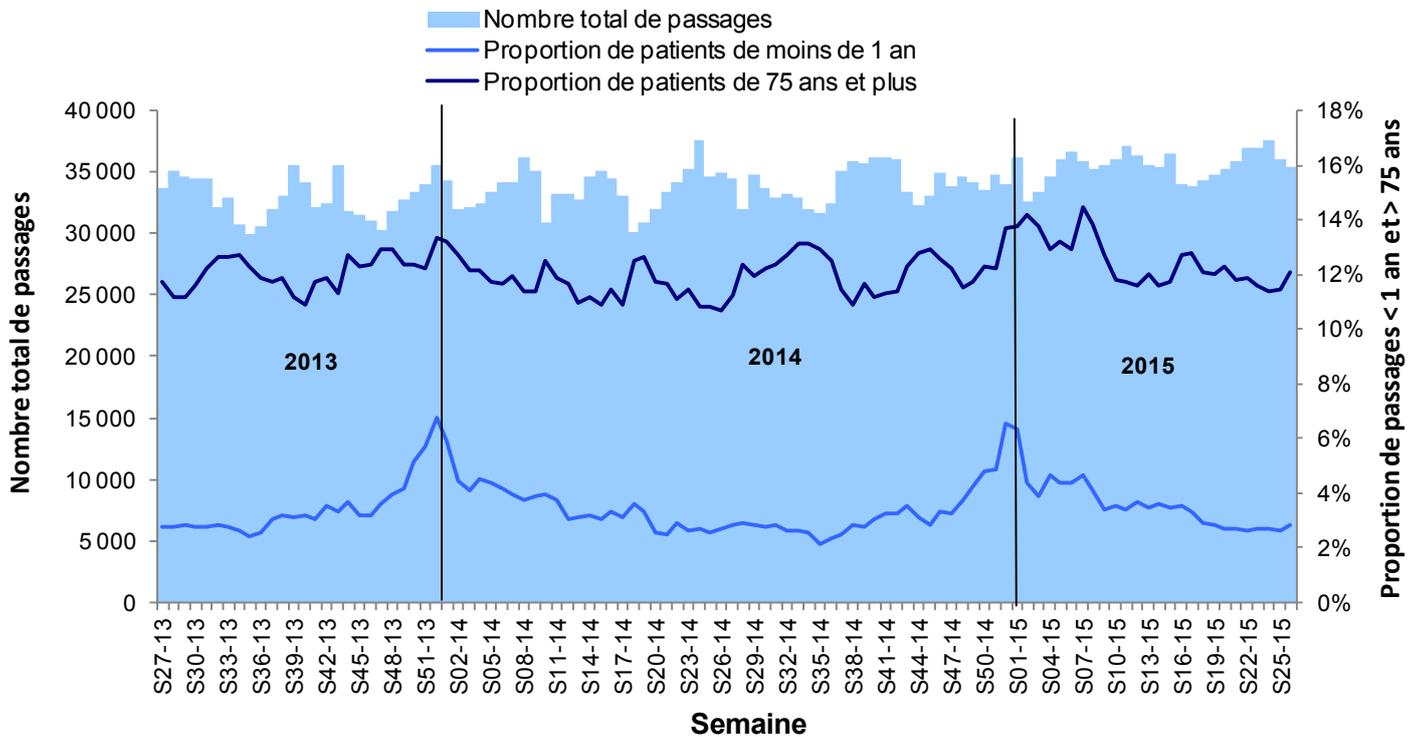
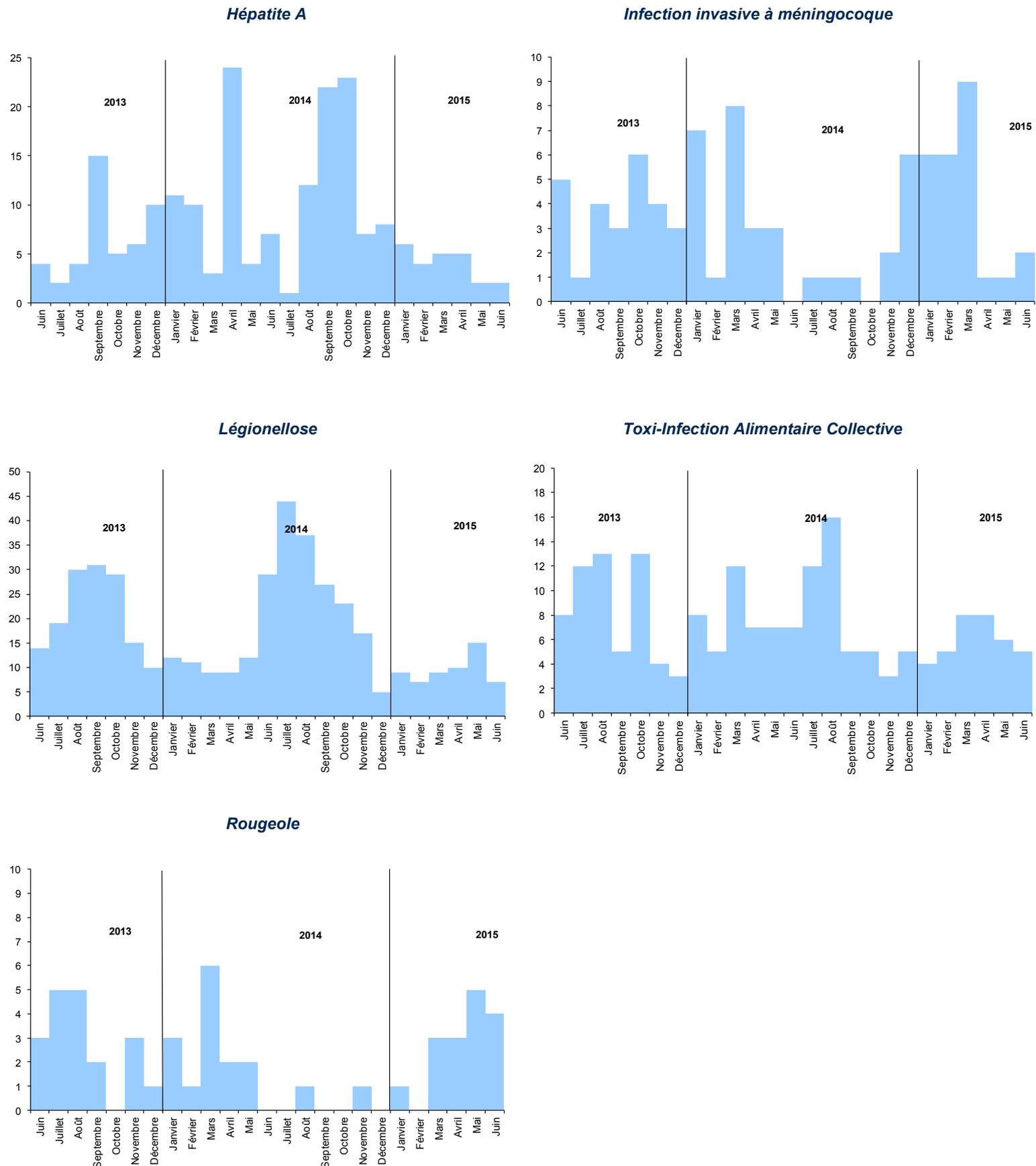


Figure 10. Nombre de pathologies déclarées par mois de survenue, du 01/06/2013 au 30/06/2015, Rhône-Alpes, pour les Maladies à Déclaration Obligatoire les plus fréquentes



| Sources des données du Point Epidémiologique |

- Les données d'activité d'urgences médicales agrégées sont recueillies sur le serveur régional de veille et d'alerte « **Oural** », serveur renseigné quotidiennement par l'ensemble des services d'urgences et des Samu de la région Rhône-Alpes (nombre de passages aux urgences, nombre d'affaires traitées par les Samu).
- Les données sur les diagnostics sont issues du dispositif de surveillance **SurSaUD**[®] regroupant notamment les services d'urgences des hôpitaux qui participent au réseau **Oscour**[®] (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) et les associations **SOS Médecins**.
- Les données de mortalité sont issues des **services d'Etat-Civil** qui transmettent quotidiennement sur un serveur de l'INSEE les décès survenus sur leur commune. Cet échantillon de communes représente environ 70 % de la mortalité régionale.

| Méthode utilisée |

La **méthode de Serfling** permet de modéliser une série de données en prenant en compte la tendance, la saisonnalité ainsi qu'une fluctuation aléatoire.

Un signal statistique est défini par un dépassement de seuil pendant deux semaines consécutives.

| Partenaires de la surveillance |

Nous tenons à remercier les partenaires qui nous permettent d'exploiter les données pour réaliser les surveillances présentées :

- Les **services d'urgences** qui fournissent leur nombre quotidien de passages toutes causes confondues
- Les **SAMU**
- Les cinq **associations SOS Médecins** de la région (Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy)
- Les **mairies** de Rhône-Alpes et leur **service d'état civil** qui transmettent en continu les déclarations de décès à l'INSEE
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (**Insee**)
- L'**Entente Interdépartementale pour la démostration Rhône-Alpes (EIDRA)**
- Le **CNR arbovirus** (IRBA Marseille)
- **Météo-France**.
- Le **Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)**
- Le **Réseau Sentinelles** de l'Inserm
- L'ensemble des **professionnels de santé** qui participent à la surveillance
- Les **équipes de l'ARS** notamment celles chargées de la veille sanitaire et de la santé environnementale

Responsable CIRE
Christine SAURA

Equipe de la CIRE Rhône-Alpes
Sarah BURDET
Delphine CASAMATTA
Jean-Loup CHAPPERT
Sylvette FERRY
Karine LAUBRIAT
Hervé LE PERFF
Isabelle POUJOL
Hélène TREHARD
Jean-Marc YVON

Directeur de la publication :
François Bourdillon
Directeur général de l'InVS

Comité de rédaction :
L'équipe de la CIRE Rhône-Alpes

Diffusion :
CIRE Rhône-Alpes
ARS Rhône-Alpes
241, rue Garibaldi
CS 93383
69 418 LYON Cedex 03
Tel : 04 72 34 31 15
Fax : 04 72 34 41 55
Mail :ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

www.invs.sante.fr
www.ars.rhonealpes.sante.fr